

Vayikra

1^{er} Avril 2017
5 Nissan 5777

976



	All.	Fin	R. Tam
Paris	20h02	21h10	22h00
Lyon	19h49	20h55	21h41
Marseille	19h45	20h49	21h33

Paris * Orh 'Haïm Ve Moché
32, rue du Plateau • 75019 Paris • France
Tel: 01 42 08 25 40 • Fax: 01 42 06 00 33
hevratpinto@aol.com

Jérusalem * Pninei David
Rehov Bayit Va Gan 8 • Jérusalem • Israël
Tel: +972 2643 3605 • Fax: +972 2643 3570
p@hpinto.org.il

Ashdod * Orh 'Haim Ve Moshe
Rehov Ha-Admour Mi-Belz 43 • Ashdod • Israël
Tel: +972 88 566 233 • Fax: +972 88 521 527
orothaim@gmail.com

Ra'anana * Kol 'Haïm
Rehov Ha'ahouza 98 • Ra'anana • Israël
Tel: +972 98 828 078 • +972 58 792 9003
kolhaim@hpinto.org.il



Hilloula

- Le 5 Nissan, Rabbi Tsvi Elimélekh de Blazov
- Le 6 Nissan, Rabbi Aharon Rothe, auteur du Taharat Hakodech
- Le 7 Nissan, Rabbi 'Haïm fils de Rabbi Yaakov Aboulafia, auteur du Ets 'Haïm
- Le 8 Nissan, Rabbi Elyahou Shapira, le Elyahou Rabba
- Le 9 Nissan, Rabbi Arié Lévin, le « Rav des prisonniers »
- Le 10 Nissan, Rabbi Chalom Messas, Roch Av Beth Din de Jérusalem
- Le 11 Nissan, Rabbi Moché, fils de Rabbi Na'hman, le Ramban

Bulletin hebdomadaire sur la Paracha de la semaine

La Voie à Suivre

Publié par les institutions Orot 'Haïm ou Moché Israël

Sous la présidence du Gaon et Tsaddik Rabbi David 'Hanania Pinto chelita

Fils du Tsaddik, auteur de miracles, Rabbi Moché Aharon Pinto zatsal et petit-fils du saint Tsaddik, auteur de miracles, Rabbi 'Haïm Pinto zatsal



MASKIL LÉDAVID

Réflexions sur la Paracha hebdomadaire du Gaon et Tsaddik Rabbi David 'Hanania Pinto chelita

La raison de l'apport des sacrifices

L'ordre divin d'apporter des sacrifices au Temple est, a priori, surprenant, dans la mesure où le Saint béni soit-Il n'en a Lui-même pas besoin. Aussi pourquoi fallait-il, dans ce lieu si saint où résidait Sa Présence, s'occuper constamment de l'abattage d'animaux, outre le fait que ceci nécessitait un miracle pour que la viande ne dégage pas de mauvaise odeur et qu'aucune mouche ne pénètre (cf. Avot 5, 5) ? Pourquoi l'Eternel ne s'est-Il pas contenté d'ordonner qu'un Cohen accomplisse le service au Temple en priant et en faisant brûler de l'encens, ce qui aurait suffi pour qu'il y déploie Sa Présence ?

Dans son ouvrage Moré Névoukhim, le Rambam explique la raison des sacrifices. Nos ancêtres avaient habité de longues années à Kasdim (en Chaldée), puis en Egypte, où l'on pratiquait l'idolâtrie. Les habitants de ce premier pays servaient des démons qui leur apparaissaient sous la forme de boucs, tandis que ceux du second servaient les agneaux. D'ailleurs, jusqu'à aujourd'hui, les Indiens ne sacrifient pas de gros bétail. C'est la raison pour laquelle D.ieu ordonna aux enfants d'Israël de Lui apporter en sacrifices ces trois types de bêtes, afin qu'ils prennent conscience que ces objets de leur vénération absolue devaient, en réalité, Lui être offerts ; par ce biais, ils guériraient leur fausse croyance dans ces abominations et expieraient ainsi leurs fautes.

Le Ramban objecte au Rambam le fait que lorsque Noa'h sortit de l'arche, il apporta un sacrifice, ce qui plut aux yeux de l'Eternel. De même, Hével avait offert au Créateur les prémices de son bétail, alors que le monde était encore dépourvu d'idolâtrie. Aussi le Ramban soutient-il que les sacrifices visaient un autre but : « Du fait que les actions de l'homme ont une implication sur sa pensée, sa parole et son comportement, l'Eternel a ordonné que lorsqu'il faute, il apporte un sacrifice. Il y posera ses mains en écho à son acte, se confessera en parallèle à sa parole, et brûlera les intestins et les reins de la bête, sièges de la pensée et du désir, ainsi que les cuisses qui sont parallèles à ses mains et à ses pieds qui exécutent la volonté. Enfin, il aspergera le sang sur l'autel en allusion à son sang qui aurait dû être versé. En accomplissant tous ces actes, l'homme réalisera qu'il a péché envers son D.ieu, par son corps et par son âme, et qu'il aurait mérité que son sang soit versé et que son corps soit brûlé, si ce n'était la grâce du Créateur, qui a bien voulu prendre à sa place un animal en sacrifice qui lui tienne lieu d'expiation, dont le sang serait versé à la place du sien et qui serait mis à mort à sa place. »

Il nous faut comprendre comment le Ramban résout la difficulté soulevée par le Ramban, en l'occurrence le fait que, depuis un temps immémorial, nos pères apportaient des sacrifices alors que l'idolâtrie n'existait pas encore. De l'autre côté, la position du Ramban fait apparaître une autre difficulté : si le repentir naît essentiellement de l'apport d'un sacrifice, comment peut-on faire téchouva de nos jours, en l'absence de Temple ?

Avec l'aide de D.ieu, je répondrais qu'en réalité, ces deux Sages ne sont pas en désaccord quant au but des sacrifices. D'après l'un comme d'après l'autre, les sacrifices visent deux

objectifs ; néanmoins, le Rambam conçoit la suppression de l'influence de l'idolâtrie comme l'objectif principal, tandis que le Ramban considère le repentir de l'homme comme le but essentiel. On peut aller plus loin en affirmant que même ce point ne fait pas l'objet d'une controverse, mais que ces deux Maîtres se concentrent sur une autre période de l'histoire : alors que le Rambam parle d'une époque où le souci principal était de déraciner l'idolâtrie du sein de notre peuple, le Ramban remonte à des temps plus lointains, où nos pères, animés de mobiles purs, ne cherchaient qu'à procurer de la satisfaction au Créateur par le biais de sacrifices. Lorsque, bien plus tard, ils furent exilés en Egypte, ils subirent l'influence corruptrice de ce pays et imitèrent leurs pratiques idolâtres ; il devint alors nécessaire de déraciner de leur cœur ces fausses croyances afin d'enrayer leur attrait pour ces cultes. D'ailleurs, comme le souligne le Ramban, elles avaient laissé des relents dans l'esprit des enfants d'Israël après leur sortie d'Egypte, d'autant plus que le érev rav les avait rejoints.

Soulignons, en outre, que l'Egypte antique avait pour ambition d'influencer le monde entier par son idolâtrie, et c'est dans ce courant général que nos ancêtres se laissèrent entraîner. C'est pourquoi ils en vinrent à construire un veau d'or et à le servir. Aussi l'Eternel leur ordonna-t-Il de prendre des animaux purs et de les Lui apporter en sacrifice, de sorte qu'ils guérissent de leurs fausses croyances inculquées par les nations. Cela étant, afin que ce détachement de l'idolâtrie soit absolu, il devait englober tous les règnes de la création : minéral, végétal, animal et humain. En parallèle au premier niveau, le Saint béni soit-Il leur ordonna de construire un tabernacle à partir d'or et de bois, matériaux qu'ils avaient l'habitude d'apporter aux idoles. De même, tandis qu'ils présentaient des offrandes de farine pour honorer celles-ci, ils les présenteraient désormais à D.ieu. Enfin, c'est du règne animal qu'ils prendraient les bêtes destinées à être sacrifiées au Temple. A qui donc ce devoir incombait-il ? A l'homme, représentant du quatrième niveau de la Création, qui, par ce processus, allait progressivement se soustraire à ses mauvaises habitudes pour se rattacher à l'Eternel. C'est à cette période de l'histoire que se réfère le Ramban.

Pendant, des centaines d'années plus tard, l'idolâtrie disparut de ce monde, au point que les quelques rares individus pratiquant encore aujourd'hui le culte des bêtes sont considérés comme excentriques. Par conséquent, à notre époque, l'affranchissement des pratiques idolâtres ne pourrait pas constituer le but des sacrifices, qui se définirait plutôt en termes de repentir. En s'imaginant que tout ce qu'il fait subir à l'animal sacrifié aurait dû être son propre sort, l'homme serait traversé par des pensées de contrition, regretterait ses méfaits et réaliserait le fossé le séparant de ses saints ancêtres, qui apportaient des sacrifices, non pas suite à un péché, mais de manière totalement désintéressée.



LA VOIE TRACÉE

Étincelles de émouna et de bita'hon consignées par le Gaon et Tsaddik Rabbi David 'Hanania Pinto chelita



PAROLES DE NOS SAGES

La mezouza, un exemple d'humilité

« L'Eternel appela Moché » (Vayikra 1:1)

Le Baal Hatourim fait remarquer que la lettre aleph du mot vayikra a été écrite en petit. Il explique que Moché voulait écrire vayikar, comme il est dit au sujet de Bilam, afin de laisser entendre que l'Eternel ne lui serait apparu que de manière fortuite. Mais D.ieu lui enjoignit d'ajouter le aleph, dont il réduisit alors la taille.

Le Kli Yakar rapporte le Yalkout : le aleph du mot vayikra est petit. Aleph a le sens d'enseignement, comme dans le verset : « Je t'enseignerai (vaaaléfekha) la sagesse » (Iyov 33:33). C'est une allusion au fait que l'étude ne se maintient qu'en celui qui s'efface devant la Torah.

Comme l'écrit l'auteur du 'Hovot Halé-vavot, la modestie s'exprime dans toute sa splendeur lorsque l'homme vit de la même manière louanges et blâmes, avec équanimité. C'est ce niveau suprême d'humilité qu'avait atteint Moché.

Aussi, si un homme, craignant les effets néfastes des honneurs, tente de les fuir, c'est la preuve qu'il n'est pas encore parvenu au niveau de la modestie authentique, puisque s'il n'accordait pas la moindre importance aux honneurs, il n'aurait pas besoin de les fuir.

Dans l'ouvrage 'Hassidim Messaprim est rapportée l'anecdote suivante. Un vendredi soir, le Tsaddik Rabbi Chemouel Elyahou de Zwalin zatsal s'assit à table et installa ses élèves près de lui. L'un d'eux vint lui dire qu'un certain 'hassid érudit était resté dans le lieu d'étude, car il n'était pas satisfait de la place qu'on lui avait donnée...

Le Rabbi leur répondit : « Qu'il ne soit pas contrarié. Dites-lui que la mezouza, qui le dépasse certainement en Torah et en sainteté, ne se plaint pas du fait qu'on l'a laissée près de la porte... »

Si telle fut ma réponse, ce mystère continuait à me travailler. Du Ciel, on vit que je ne parvenais pas à retrouver ma tranquillité et on me vint en aide.

Chaque soir, avant de dormir, j'ai l'habitude d'étudier un peu dans un ouvrage saint. Car l'état d'esprit dans lequel on s'endort nous accompagne jusqu'au lendemain. Aussi, lorsqu'un Juif s'endort en étudiant la Torah et en se liant à l'Eternel, il se lève le matin avec un sentiment de proximité avec Lui. A l'inverse, s'il s'endort avec des pensées stupides, il se lèvera animé par ces mêmes pensées.

A la clôture de ce Chabbat, avant que je rejoigne mon lit, j'ouvris l'ouvrage de l'Admour Rabbi Chalom Dov Beer Schneerson de Loubavitch zatsal. Lorsque je me mis à le lire, ses paroles m'émurent profondément, car je sentis qu'elles proposaient une réponse à l'énigme du tabac.

Le chapitre sur lequel je tombai expliquait que toute création est dotée d'une certaine vitalité, du fait qu'elle est porteuse d'une étincelle de la réalité divine. Par exemple, le pain n'est destiné à la consommation que lorsqu'il est habité par une vitalité d'origine divine ; mais dès l'instant où D.ieu la lui retire, il n'est plus comestible. De même, on ne peut profiter du vin que tant qu'il détient cette vitalité – quand elle lui est retirée, il tourne au vinaigre.

Ceci m'a permis de comprendre le mystère du tabac de ce Chabbat-là. Ce matin, avant mon cours, l'Eternel avait mis de la vitalité dans ce tabac, aussi la boîte était-elle pleine et odorante. Mais, après le cours, Il lui avait retiré cette vitalité, le rendant inutilisable ; c'est pourquoi il avait disparu.

Toutes proportions gardées, il en est de même pour l'homme. Tant que son âme, qui est sa partie divine, l'habite, il peut vivre, mais dès l'instant où le Saint béni soit-Il la lui reprend, il perd sa vitalité et quitte ce monde.

Le Très-Haut n'a créé le monde que pour Sa gloire. Au moment où Il désire mettre fin à l'existence de l'une de Ses créatures, Il lui retire sa vitalité.

Ceci illustre de manière concrète la domination, la souveraineté absolue du Tout-Puissant sur l'ensemble de l'univers, dans l'esprit du verset : « Sa royauté domine sur toutes choses. » (Téhilim 103:19)

Le mystère du tabac

Chaque Chabbat, j'ai l'habitude de donner de bonne heure un cours de Torah à Lyon. L'un des participants se soucie d'apporter chaque semaine une petite boîte pleine de tabac frais et odorant, qu'il propose à tous les fidèles de priser.

Un Chabbat, il me proposa d'en priser avant mon cours. Je lui pris la boîte des mains, l'ouvris et vis qu'elle était pleine de bon tabac. Mais, du fait que je m'étais un peu enrhumé, je préférais m'abstenir d'en respirer pour le moment. Aussi lui rendis-je la boîte, lui disant que je me réjouirais de le faire après le cours.

A la fin de celui-ci, ce Juif s'empressa de me présenter la boîte de tabac. Cependant, lorsque je l'ouvris, je découvris à ma plus grande surprise qu'elle était vide !

« Pourquoi me donnes-tu une boîte vide ? » lui demandai-je.

Il ne comprit pas à quoi je faisais allusion, car le matin même, elle était pleine à ras bord. Il s'approcha pour vérifier mes dires. Incroyable : elle était bien vide ! Nous regardâmes ici et là – peut-être du tabac s'était-il renversé par terre ? Ce n'était pas le cas, puisque le sol de la synagogue était impeccable, sans la moindre trace de tabac. Nous demandâmes alors aux participants du cours si l'un d'entre eux avait vidé le contenu de la boîte, mais tous répondirent par la négative.

Le tabac avait miraculeusement disparu, comme si la terre l'avait englouti.

Au cours du Chabbat, lorsqu'on me demanda si j'avais vu le tabac, je répondis : « Non, je ne sais pas où il a disparu. Mais il est écrit : "L'Eternel avait donné, l'Eternel a repris, que le Nom de l'Eternel soit béni !" » (Iyov 1:21) Tous les actes de D.ieu sont dirigés depuis le Ciel, et nous devons les accepter avec amour, y compris lorsque du tabac disparaît. »

DE LA HAFTARA



Haftara de la semaine :

« Ce peuple, Je l'ai formé pour Moï (...) »

(Yéchayahou 43)

Lien avec la paracha : la haftara parle du roi A'haz, qui avait fermé les portes du Temple afin d'empêcher que le service y soit accompli, et la paracha évoque les lois relatives à l'apport des sacrifices.

CHEMIRAT HALACHONE

Il suspend la terre sur le néant

Une mitsva positive de la Torah

Si l'on sait que les propos entendus sont véridiques, mais peuvent être interprétés dans un sens ou dans l'autre, et que celui qui les rapporte les interprète négativement, dénigrant la personne concernée, c'est une mitsva de la juger positivement. Celui qui manque à ce devoir et approuve l'accusation du médisant, transgresse non seulement la mitsva de juger son prochain avec équité, mais sera aussi considéré comme quelqu'un qui donne du crédit à la médisance, puisqu'en s'abstenant de juger autrui favorablement, il renforce son blâme.





A MÉDITER...

Se renforcer et mériter la bénédiction

L'une des récompenses que nos Maîtres assurent à celui qui répond Amen figure dans la Guémara (Chabbat 119b), où il est dit : « A quiconque répond Amen de toutes ses forces, on ouvre les portes du jardin d'Eden. »

Il y a lieu de se demander, note Rabbénou Yérou'ham de Mir (Daat Torah, Vayétsé), où on peut se procurer un outil si puissant qu'il nous permet de forcer les portes du jardin d'Eden.

Nos Sages nous ont révélé que cet outil est le fait de répondre Amen de toutes ses forces – soit le pouvoir de la émouna. La sagesse, la compréhension, loin d'être à même de nous procurer ce levier, doit faire l'objet d'un renoncement de notre part. En effet, dire Amen, c'est croire sans savoir ! Tel est le puissant levier capable d'entraîner l'ouverture des portes du jardin d'Eden.

En réponse à la bénédiction « qui accorde la sagesse », nul besoin de rédiger une œuvre comme le Moré Névoukhim, mais uniquement de prononcer le mot Amen, attestant qu'on croit même sans savoir. En réponse à « qui guérit les malades de Son peuple Israël », on n'a rien besoin d'ajouter, simplement de répondre Amen, témoignant notre foi dans cette réalité.

Il est possible qu'à travers les mots « de toutes ses forces », nos Maîtres aient voulu souligner que la émouna est le secret de la force. « Je suis une muraille » n'est possible qu'en s'appuyant sur le pouvoir de la foi, c'est-à-dire en annulant son savoir. Ceci renforce l'homme au point qu'il devient inébranlable, à l'image du fer. Si, au contraire, on peut le faire changer de position, c'est le signe que sa foi est défaillante, comme le soulignent nos Maîtres : « Quiconque transforme ses propos, c'est comme s'il avait servi l'idolâtrie » (Sanhédrin 72a), car c'est la preuve qu'il manque d'émouna.

Il amplifie la paix entre les hommes

Dans son ouvrage Or'hot 'Haïm, Rabbénou Yona écrit, au sujet de la grandeur de celui qui répond Amen : « Celui qui répond Amen à chaque bénédiction est comme quelqu'un qui prie deux fois d'affilée. Or, nos Sages affirment que celui qui a prié sans ferveur, puis prie une deuxième fois, peut être assuré que sa prière sera exaucée. On en déduit que celui qui répond Amen, comparable à celui qui prie deux fois, peut lui aussi être assuré que sa prière sera exaucée. »

Rabbi Baroukh Tolédano zatsal relève une autre vertu de celui qui répond Amen : alors que la personne qui prononce la bénédiction ne reçoit de récompense que pour celle-ci, celui qui y répond Amen a, en plus de ce mérite, celui d'amplifier la paix entre les hommes, puisqu'il témoigne ainsi de l'importance qu'il porte à la bénédiction de son prochain, relevant son estime ; sa récompense sera donc plus importante.

Dans la Guémara (Bérakhot 47a), nous pouvons lire : « Quiconque s'attarde sur le mot Amen, on lui prolonge ses jours et ses années. » Et Rabbi Chlomo Bloch zatsal, élève du 'Hafets 'Haïm, d'expliquer qu'on permet à cet homme de mettre ses jours à profit deux fois plus que les autres gens. Rappelons, à cet égard, l'exemple de Rabbi Na'houmké de Hordna zatsal, qui parvint, de son vivant, à accomplir bien plus d'actes bienfaisants que bien des philanthropes, au point qu'après son décès, il fut nécessaire de répartir les tâches qu'il assumait à lui seul entre plusieurs personnes...

DANS LA SALLE DU TRÉSOR

Perles de l'étude
de notre Maître le Gaon et Tsaddik
Rabbi David 'Hanania Pinto chelita



Le corps du Juif est saint

« Quant au tort qu'il a fait au sanctuaire, il le réparera, ajoutera un cinquième en sus (...) » (Vayikra 5:16)

En marge de ce verset, le Ben Ich 'Haï écrit (Chana Richona, Vayikra) :

« Nos Maîtres affirment au sujet des justes que, dans les temps futurs, on dira devant eux kadoch, à la manière dont on le dit devant le Saint béni soit-Il. Avec l'aide de D.ieu, j'expliquerais ce qu'ils ont voulu dire, à savoir qu'il sera dit devant les justes trois fois kadoch, de même qu'on le fait devant le Créateur. La raison pour laquelle ils auront cet insigne mérite dans le futur est qu'à ce moment-là, ils auront atteint la perfection dans trois domaines : la pensée, la parole et l'acte. Dans ce monde-ci, même les justes ne peuvent parvenir à sanctifier à la perfection ces trois éléments, alors que dans les temps futurs, ils pourront y atteindre la perfection, ce qui leur vaudra une louange à travers la triple récitation du mot kadoch. »

Tentons d'approfondir ces paroles. Comme nous le savons, celui qui retire un intérêt personnel d'un objet saint doit, pour réparer cette profanation, rembourser la valeur de l'objet, en plus d'un cinquième de celle-ci. Pourquoi un cinquième en plus ? Cet objet saint est la seule propriété de D.ieu, aussi est-il formellement interdit de l'utiliser pour ses propres besoins. Si quelqu'un l'a fait, serait-ce de manière involontaire, il a non seulement violé la sainteté de cet objet, mais a également porté atteinte à l'ensemble de la Torah et à ses cinq livres, raison pour laquelle il sera pénalisé par le remboursement d'un cinquième supplémentaire – allusion aux cinq livres de la Torah. D'où l'extrême gravité de cet interdit, qui équivaut à un dommage causé à toute la Torah.

Or, si une loi tellement stricte est en vigueur concernant un objet inanimé, combien plus grave est-il de profaner son corps en l'utilisant pour des affaires séculières ou, pire, pour commettre des transgressions, au lieu de le sanctifier selon la voie de la Torah ! Celui qui agirait ainsi devrait également rembourser un cinquième supplémentaire, du fait qu'il aurait porté atteinte aux cinq livres de la Torah, les membres de son corps ayant la dimension d'un objet sacré. En effet, le Saint béni soit-Il nous ordonne d'être saints, comme il est dit : « Vous serez saints, car Je suis saint » (Vayikra 19:2). Ainsi, que l'homme le veuille ou non, son corps est intrinsèquement saint par le pouvoir de cet ordre de la Torah. Le Créateur ne lui permet d'utiliser son corps que pour l'observance de la Torah et des mitsvot. Celui qui le profane par un mauvais usage ou en péchant, souille un objet sacré et porte atteinte aux cinq livres de la Torah, ce qui lui vaudra une amende d'un cinquième supplémentaire.

Le Ben Ich 'Haï désire signifier que, tout au long de leur vie, les justes font de leur corps un objet saint en l'honneur de l'Eternel. Ils n'en profitent aucunement pour eux-mêmes, vouant l'ensemble de leurs membres et tendons à leur Créateur, tant au niveau de la pensée, de la parole que de l'acte. C'est pourquoi, dans les temps futurs, les anges diront devant eux le mot kadoch trois fois, témoignant ainsi qu'ils se sont sanctifiés sur ces trois plans en l'honneur du Très-Haut.



Pourquoi le 'Hafets 'Haïm avait-il de la peine ?

Alors que le 'Hafets 'Haïm avait dépassé l'âge de quatre-vingts ans, il se dirigea une veille de Chabbat vers le mikvé qui se trouvait à une distance d'un kilomètre de son domicile. Le chemin boueux lui compliquait la marche.

Lorsqu'un des Avrekhim locaux s'en rendit compte, il s'empressa



DES HOMMES DE FOI

, Tranches de vie - extraits de l'ouvrage Des hommes de foi biographie des Tsaddikim de la lignée des Pinto

Rabbi 'Haïm Pinto consacrait la plus grande partie de ses nuits à l'étude de la Torah. Quand arrivait minuit, il se réveillait, tel un lion, et commençait son Service divin quotidien.

Au même moment, son chamach Rabbi Aharon Aben'haïm se levait pour lui servir une boisson chaude.

Une nuit, le chamach entendit deux voix s'élever de la chambre de son Maître. Il pensa : « Si, cette nuit, le Rav étudie avec un compagnon, je dois préparer également une tasse pour cet invité. »

Il agit ainsi et apporta dans la chambre de son Maître deux tasses de boisson.

Le matin, après la prière, Rabbi 'Haïm appela son chamach et lui demanda :

« Dis-moi, s'il te plaît, pourquoi as-tu changé tes habitudes et m'as-tu apporté deux tasses de boisson chaude cette nuit ?

d'atteler un cheval à une charrette et de rejoindre le mikvé. Il proposa au 'Hafets 'Haïm de le raccompagner chez lui lorsqu'il terminerait de se tremper. Ce dernier accepta, à la plus grande joie de l'Avrekh.

Arrivé chez lui, le 'Hafets 'Haïm descendit de la charrette, et demanda à l'homme de l'attendre un instant, car il avait encore besoin de lui. Comprenant qu'il désirait le payer pour la course, l'autre partit aussitôt...

Or, quelques heures plus tard, quelques instants avant l'allumage des bougies de Chabbat,

voilà que le gendre du 'Hafets 'Haïm, Rav Tsvi Hirsch Lévinson zatsal, se présente au domicile de l'Avrekh, dépose sur sa table une somme d'argent, tout en expliquant :

« Faites ce que vous désirez avec cet argent, car je ne peux pas le reprendre. Depuis plusieurs heures, mon beau-père, le 'Hafets 'Haïm, ne parvient pas à retrouver son calme, tant il est affligé. Il dit qu'il ne lui est jamais arrivé de profiter gratuitement des services de quelqu'un. Ayez pitié de sa santé et veuillez bien accepter ce paiement... »

– J'ai entendu que mon Maître parlait avec quelqu'un et j'ai pensé servir également l'invité. »

Le Tsaddik secoua la tête en silence. Il regarda Rabbi Aharon et lui dit : « Heureux sois-tu, mon fils, d'avoir eu le mérite de percevoir la voix d'Elyahou Hanavi, cette deuxième voix que tu as entendue cette nuit ! Je t'ordonne de ne pas le dévoiler à qui que ce soit. »

Rabbi Aharon respecta l'ordre de son Maître durant de nombreuses années et ne révéla pas un mot de ce qu'il avait entendu. Quand arriva le moment pour Rabbi 'Haïm de quitter ce monde, Rabbi Aharon sentit qu'il pouvait à présent révéler l'extraordinaire secret aux proches du Tsaddik : Elyahou Hanavi venait étudier avec son Maître, le Tsaddik Rabbi 'Haïm Pinto.